

<p style="text-align: center;">FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ÉCHECS 57^e Championnat de France d'Échecs des Jeunes 14 au 21 avril 2019 à Hyères (83)</p>
--

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 : La Fédération Française des Échecs organise le Championnat de France des Jeunes 2019 au Forum Casino et à l'espace 3000 à Hyères 83400, du 14 au 21 avril 2019.

Article 2 : Le Championnat est régi par le règlement fédéral **J01** intitulé **Championnat de France des Jeunes** (noté J01 ci-après) et les articles spécifiques ci-dessous.

Article 2 : Le Championnat comprend seize tournois déclinés comme suit :

- Championnat U20 (junior) mixte et fille
- Championnat U18 (cadet) mixte et fille
- Championnat U16 (minime) mixte et fille
- Championnat U14 (benjamin) mixte et fille
- Championnat U12 (pupille) mixte et fille
- Championnat U10 (poussin) mixte et fille
- Championnat U08 (petit-poussin) mixte et fille
- OPEN A
- OPEN B

Article 3 : Participation

Peuvent y participer les joueurs français et les étrangers scolarisés en France. Ces derniers doivent être licenciés à la FFE au plus tard le 30 novembre de la saison en cours. Les Championnats de France U20 et U18 sont ouverts à tout joueur licencié A appartenant à la catégorie en question. Les Championnats de France U16, U14, U12, U10 et U08 sont réservés aux joueurs qualifiés (J01 - art. 2). Les litiges concernant la participation sont tranchés par la commission technique de la FFE.

L'Open A est réservé aux joueurs licenciés dans les catégories U16, U14 et U12, non qualifiés pour les championnats.

L'Open B est réservé aux joueurs licenciés dans les catégories U10 et U08, non qualifiés pour les championnats.

Ne seront appariés à la première ronde que les joueurs ayant réglé leurs droits d'inscription et pointé sur le lieu du tournoi au plus tard le dimanche 14 avril à 14h pour les U20 à U12 ou le mercredi 17 avril à 12h00 pour les U10 et U08.

Article 4 : Règles

Les règles du jeu sont celles de la Fédération Internationale Des Echecs, applicables au 1^{er} janvier 2018.

Les règles d'appariement sont celles du C04 (FIDE) : neuf rondes, appariements au système suisse, sans aucune protection (club, ligue, famille...), assisté par ordinateur (programme PAPI, homologué par la F.F.E.).

Un système d'appariement accéléré pourra être appliqué sur certains tournois.

L'appariement des U20 filles sera adapté en fonction du nombre de participantes (tournoi toutes rondes, open, tournoi fusionné avec les U20 mixtes...) par l'arbitre en chef, après avoir consulté le directeur du tournoi.

Article 5 : Salles de Jeu

Les tournois des catégories U20 à U12 se jouent au Forum du Casino, Avenue Ambroise Thomas à Hyères 83400.

Les tournois des catégories U08, U10, Open A et Open B se jouent à l'espace 3000, Rond-Point du 18 juin 1940 à Hyères 83400.

Article 6 : Cadence

U20, U18, U16, U14, U12, Open A : **1h30 + 30 secondes par coup**. Notation obligatoire en permanence.

U10, U08, Open B : **50 min + 10 secondes par coup**. Notation obligatoire. Si un joueur dispose de moins de cinq minutes à sa pendule, il n'est plus obligé de noter. Si un joueur est dans l'impossibilité de noter, sa pendule sera ajustée par l'arbitre d'une manière équitable.

Article 7 : Classement – Départage

Le classement est établi au nombre de points.

Pour le titre de Champion de France, et pour toutes les places ex æquo, le départage se fait en utilisant dans l'ordre :

- 1) Le Buchholz tronqué (somme des scores ajustés des 7 meilleurs adversaires)
- 2) Le Buchholz
- 3) La performance

Pour les catégories s'affrontant lors d'un tournoi toutes rondes les départages seront :

- Nombre de parties gagnées
- Le Sonneborn-Berger
- Le Koya
-

Article 8 : Divers

La zone de jeu est accessible aux joueurs 30 minutes avant le début de la ronde. L'accès est strictement interdit aux spectateurs (parents et accompagnateurs) et à toute autre personne non autorisée par l'arbitre en chef ou par le directeur du tournoi.

Article 9 : Arbitrage

Arbitre en chef : Chantal HENNEQUIN

Tournois	Principal	Adjoint	Adjoint Volant
U20 - U20F - JUN	Chantal HENNEQUIN		
U18 - U18F - CAD	Patrick LAUFERON		
U16 - U16F - MIN	Henk BRONGERS	Jocelyn AZZEGAG	
U14 - U14F - BEN	Dominique DERVIEUX	Dominique GAUDE	Pierre CARTERON
U12 - U12F - PUP	Philippe SAUVE	Anthony RICHARD	Isabelle CHAPEAU
U10 - U10F - POU	Claire PERNOUD	Christian BLEUZEN	Manuel FOSSELLA
U08 - U08F - PPO	Stéphane CHERON	Brice AIDAOU	Chloé DESCOTTE
Open A	Rachid HEDDACHE	Joelle MOURGUES	
Open B	Sylvie GENZLING	Françoise RINGOT	
ECHIQUIERS DGT U20F	Erick BEKHOUCHE		

Seront également présents, comme arbitres : Éric Delmotte, en charge de la retransmission, ainsi que toute personne dûment désignée par l'arbitre en chef.

La compétence de chaque arbitre n'est pas limitée à un tournoi mais étendue à l'ensemble du Championnat.

Arbitres stagiaires : Fiolet Bertrand, Mory Eric

Article 10 : Horaires

DATES	U20-U18-U16-U14-U12	U10-U08-Open A-Open B
13/04/2019	Pointage : 15h00 – 20h00	
14/04/2019	Pointage : 09h00 – 14h00 Cérémonie d'ouverture : 15h10 Ronde 1 : 15h30	Ronde 1 Open A : 16h00
15/04/2019	Ronde 2 : 09h00 Ronde 3 : 14h30	Ronde 2 Open A : 9h30 Ronde 3 Open A : 15h00
16/04/2019	Ronde 4 : 14h30	Ronde 4 Open A : 15h00 Pointage : 15h00 – 18h00
17/04/2019	Ronde 5 : 14h30	Pointage : 09h00 – 12h00 Ronde 5 Open A : 15h00 Ronde 1 : 15h00 Ronde 2 : 17h30
18/04/2019	Ronde 6 : 14h30	Ronde 6 Open A : 15h00 Ronde 3 : 15h00 Ronde 4 : 17h30
19/04/2019	Ronde 7 : 14h30	Ronde 7 Open A : 15h00 Ronde 5 : 15h00 Ronde 6 : 17h30
20/04/2019	Ronde 8 : 14h30	Ronde 8 Open A : 15h00 Ronde 7 : 15h00 Ronde 8 : 17h30

21/04/2019	Ronde 9 : 09h00	Ronde 9 Open A : 09h30 Ronde 9 : 09h30
	Remise des prix : 14h30	

Article 11 : Commission d'Appel

Pour l'ensemble du Championnat, une commission d'appel est chargée de trancher les litiges ayant fait l'objet d'un appel de la part d'un joueur. Pour présenter un appel, il faut en informer l'arbitre au moment de l'incident et, le cas échéant, continuer la partie selon ses directives. Dès la fin de la partie, le plaignant dépose une réclamation écrite auprès de l'arbitre principal de son tournoi.

La commission d'appel est composée de trois membres :

- Un représentant du corps arbitral, Chantal HENNEQUIN ou son représentant
- Le directeur de la compétition, Laurent FREYD ou son représentant
- L'organisateur, Mathilde CHOISY ou son représentant

La commission est présidée par le représentant du corps arbitral.

Les décisions de cette commission sont sans appel.

Aucun membre de la commission ne peut délibérer sur une question le concernant, ou concernant au premier chef un joueur qu'il encadre.

Article 12 : Conduite des joueurs

- Les joueurs ne sont pas autorisés à quitter « la salle de jeu » sans la permission de l'arbitre. La salle de jeu est définie comme étant la zone de jeu, les toilettes, la buvette des joueurs et les autres emplacements désignés par l'arbitre. Le joueur ayant le trait n'est pas autorisé à quitter sa zone de jeu sans la permission de l'arbitre. Les joueurs ne doivent pas se rendre dans d'autres zones de jeu que celle de leur catégorie.
- Eviter toute discussion et toute lecture suspecte. Aucune discussion ne doit se faire sans la présence d'un arbitre.
- Pas de téléphone (ou autre moyen électronique de communication) dans la salle de jeu.
- Les joueurs ayant terminé leur partie deviennent des spectateurs.
- A la fin de la partie, les joueurs doivent remettre le jeu en place (sauf sur les échiquiers sensitifs), éteindre la pendule et quitter la zone de jeu. Le vainqueur (en cas de nulle, les blancs) apporte à la table d'arbitre les originaux des feuilles de parties signées et dûment complétées (résultat de la partie très clairement indiqué, nom du vainqueur entouré).
- Les pendules doivent être manipulées calmement.
- Analyses et Blitz sont interdits dans la zone de jeu.
- Pendant les parties, il est strictement interdit aux joueurs de fumer ou de vapoter.
- Un joueur forfait (absent sans avoir prévenu l'arbitre) est considéré comme ayant abandonné le tournoi et n'est pas apparié pour la ronde suivante. Si l'abandon n'est pas justifié, une demande d'explication lui est adressée par courrier. Sans réponse sous quinzaine, une suspension automatique de licence d'une durée de 3 mois est infligée, conformément aux règlements fédéraux.
- Au début de la partie, les joueurs vérifient la position des pièces, l'affichage des pendules et l'attribution des couleurs.
- Tout manquement à la « Charte du Joueur d'Échecs » peut être sanctionné.
- Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur de la salle de jeu (dégradation, tapage, etc.) pourra être sanctionné par l'exclusion du Championnat. Une tenue correcte est exigée sur les lieux du Championnat.

- Présence indispensable des joueurs primés lors de la cérémonie de clôture. Une absence pouvant entraîner la perte du prix pour le joueur.

Article 13 : Précisions sur les règles du jeu

Délai de forfait (article 6.7) :

Un joueur, qui arrive 30 minutes ou plus après le début de la ronde, perdra sa partie sauf si l'arbitre en décide autrement.

Partie nulle (article 9.1) :

- La nulle par accord mutuel n'est pas autorisée avant le 31ème coup. Deux joueurs faisant une nulle par accord mutuel avant cette limite pourront être sanctionnés par une double perte.
- En cas de répétition de position (art. 9.2 des règles du jeu), le joueur au trait est autorisé à réclamer la nulle à l'arbitre.

Article 14 :

La participation au championnat implique l'engagement à respecter ce règlement.

Hyères, le 14/04/2019

Chantal HENNEQUIN

Arbitre en chef

Laurent FREYD

Directeur du Championnat

ANNEXE 1

LISTE DES TOURNOIS ACCÉLÉRÉS

Les appariements des tournois de plus de 120 joueurs seront accélérés à l'aide du système Haley.

Les tournois concernés sont :

U16

U14

U12

U10

U08

OPEN A

OPEN B

CHARTRE DES JOUEURS D'ECHECS

JE RESPECTE LES REGLES

- Les règles doivent être appliquées de **bonne foi**.
- Le résultat de la partie doit être acquis **loyalement**.
- Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un **réel affrontement sur l'échiquier**.

JE RESPECTE L'ADVERSAIRE

- Respecter l'adversaire, c'est refuser de jouer en ayant recours à la **tricherie**.
- Respecter l'adversaire, c'est **éviter de le déranger**.
- Respecter l'adversaire, c'est veiller à être toujours **poli**.

JE RESPECTE L'ARBITRE

- L'arbitre dispose de toute **l'autorité** nécessaire pour veiller à l'application des règles du jeu.
- L'arbitre est le **représentant officiel de la F.F.E.** sur les lieux du tournoi.
- Face à une décision de l'arbitre en cours de jeu, le joueur doit **obtempérer** mais il peut déposer un **appel**.

JE RESPECTE L'ORGANISATEUR

- Chaque joueur doit **concourir à la bonne tenue** de la compétition.
- Chaque joueur doit se conformer au **Règlement Intérieur** affiché dans l'aire de jeu.
- Toute réclamation doit être **exprimée en des formes courtoises et correctes**.

<p>NE PAS RESPECTER CETTE CHARTE, C'EST S'EXPOSER A DES PENALITES SPORTIVES OU A DES SANCTIONS DISCIPLINAIRES</p>
--